Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par le directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 2 juin 2025, à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre la construction d'un garage isolé ayant une superficie de 111,5 m² alors que le règlement de zonage autorise une superficie maximale de 67 m².

Identification du site concerné : 253, boulevard Perron Ouest - Lot 5 382 502 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de cette demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Caplan, ce 13 mai 2025

François Bouchard
François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussignée, résidant New Richmond, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan : Bureau municipal
Internet

affiché le 13 mai 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 mai 2025.

François Bouchard
François Bouchard, directeur générale et greffier-trésorier